

ARRETE MUNICIPAL

**Objet : Demande d'occupation du domaine public - Entente Forézienne de Volley-ball
- Parc des Méandres 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON**

Le Maire de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4,

VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-1 à R.411-9, R.417-9, R. 417-10, II, 10 et R.411-25 modifiés, ainsi que l'article R.411-21-1, définissant les pouvoirs de police de l'autorité compétente pour prévenir un danger sur une voie,

VU la demande de MEUNIER Sacha de l'EFVB en date du lundi 27 juillet 2026.

CONSIDERANT la nécessité d'occuper le domaine public afin d'organiser en toute sécurité une journée d'intégration des équipes seniors du club de l'EFBV au Parc des Méandres à Andrézieux-Bouthéon, le samedi 19 septembre 2026 de 8h00 à 17h00.

ARRETE

Article 1 : L'EFVB est **autorisée à occuper le domaine public** Parc des Méandres, en face du terrain de Beach Volley, pour la tenue d'une journée d'intégration des équipes seniors du club de l'EFBV à Andrézieux-Bouthéon, dans le but d'y organiser des jeux collectifs **le samedi 19 septembre 2026 de 8h00 à 17h00.**

Article 2 : Les piétons doivent pouvoir circuler en toute sécurité.

Article 3 : Le nettoyage de la voirie est à la charge du pétitionnaire

Article 4 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées par procès-verbaux.

Article 5 : Le pétitionnaire dispose d'un délai de deux mois à partir de la notification du présent arrêté pour déposer un éventuel recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Andrézieux-Bouthéon,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale d'Andrézieux-Bouthéon,
- Monsieur le Directeur du Pôle Aménagements Urbains et des Services Techniques d'Andrézieux-Bouthéon.
- Monsieur le Chef de Service Cadre de Vie – Espace Public d'Andrézieux-Bouthéon,
- MEUNIER Sacha EFVB 06 14 45 46 39 sach@efvb.fr

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le lundi 7 septembre 2026

Le Maire

François DRIOL

« Par délégation du Maire M. Louis Belle Conseiller Délégué Cadre de Vie »

signé électroniquement le 16/09/2026

Louis BELLE
Conseiller Délégué

